



BARÈMES D'HONORAIRES TRANSACTION (HONORAIRES À CHARGE VENDEUR)

MONTANTS HONORAIRES INCLUS	HONORAIRES TTC
DE 50 001 € À 150 000 €	7%
DE 150 001 € À 300 000 €	6%
DE 300 001 € À 500 000 €	5%
AU-DELÀ DE 500 001 €	4%

UN FORFAIT DE 5 000 € TTC SERA APPLIQUÉ POUR LES BIENS DONT LE PRIX EST INFÉRIEUR OU ÉQUIVALENT À 50 000 € HONORAIRES INCLUS.

BARÈMES D'HONORAIRES LOCATION

LES HONORAIRES COMPRENNENT LES FRAIS DE PUBLICITÉ, LES VISITES, LA CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET BAILLEUR, LA RÉDACTION DU BAIL, L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

	ZONE TENDUE	ZONE NON-TENDUE
HONORAIRES CHARGE BAILLEUR	13€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	11€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE
HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE	13€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	11€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

LES HONORAIRES SERONT APPLIQUÉES DANS LA LIMITE DE 16% TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES (À PARTAGER ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE)

LE BARÈME EST ÉTABLI CONFORMÉMENT À LA LOI ALUR, AVEC UN TAUX DE TVA APPLIQUÉ DE 20%.